



# ESTIVADES POÉTIQUES 2024

## RÈGLEMENT DU CONCOURS de POÉSIE

### Article 1

Un concours de poésie est organisé par l'Association La Voix du Scribe à l'occasion des ESTIVADES POÉTIQUES qui se tiendront le samedi 24 août et le dimanche 25 août 2024 à Tarascon sur Ariège.

Ce concours est ouvert **du 8 janvier 2024 au 7 avril 2024** entre tous les poètes d'expression française, quel que soit leur lieu de résidence.

### Article 2

Le concours « ESTIVADES POÉTIQUES 2024 » a pour objectif de distinguer les trois meilleurs poèmes soumis au jury dans la catégorie **Poésie classique ou libre** et le meilleur poème soumis au jury dans la catégorie **Poésie à thème**.

#### Catégorie : Poésie classique ou libre

Le jury décernera trois prix : **1<sup>er</sup> Prix - 2<sup>e</sup> Prix - 3<sup>e</sup> Prix**

Un Prix Matthias Vincenot et un Prix de la présidente ou du président du Jury ou/et de l'association ou « Jeunes poètes » pourront aussi être décernés.

#### Catégorie : Poésie à thème

Le thème choisi est celui de l'édition 2024 du Printemps des Poètes : LA GRÂCE.

Le jury décernera un prix : **1<sup>er</sup> Prix**

Le jury pourra également décerner, s'il l'estime opportun, des prix spéciaux.

La maison d'édition Vox Scriba® pourra décerner un prix.

Au cours de ses délibérations, le jury s'efforcera d'éviter les *ex-æquo*.

**Les poètes peuvent concourir dans les deux catégories.**

### Article 3 Catégorie : Poésie classique ou libre

#### Article 3-a

Chaque participant est invité à adresser ses poèmes **INÉDITS** (par inédit, il faut entendre tout texte n'ayant pas fait l'objet d'un contrat de cession de droits à : Association La Voix du Scribe - ESTIVADES POÉTIQUES, place Cervantès BANAT 09400 Tarascon sur Ariège **en DEUX EXEMPLAIRES**, de préférence dactylographiés ou imprimés au recto seulement, sur papier de format A4 (21cm x 29,7 cm).

Afin de préserver l'anonymat, toutes les la feuille A4 doivent obligatoirement comporter :

- En haut et à gauche de vos poésies **trois lettres et deux chiffres** notifiés aussi dans la case en bas du règlement.

**Le thème et la forme des poèmes sont totalement libres, le poète pouvant s'appuyer sur n'importe quel système pour s'exprimer. Les poèmes ne devront pas comporter plus de trente lignes ou vers.**

Les participants de moins de 18 ans devront joindre l'autorisation parentale de participation.

#### Article 3-b

Les envois devront être suffisamment affranchis. Chaque envoi devra impérativement comporter les éléments suivants :

1 - Les poèmes en **DEUX** exemplaires.

2 - **La fiche de participation complétée avec en bas : date et signature, précédée de la mention « Bon pour accord », du poète participant.**

3 - Le montant des droits d'inscription par chèque au nom de l'Association La Voix du Scribe.

#### Article 3 -c

Le montant des droits d'inscription est de **5 €** auquel s'ajoutent **2,50 € supplémentaires** par poème présenté.

Un poème présenté = 5 €

Deux poèmes présentés = 7,50 euros (= 5 € x 1 + 2,50 €).

Trois poèmes présentés = 10 euros (= 5 € x 1 + 2,50 € x 2).

La participation est **gratuite** pour les jeunes ayant moins de **18** ans à la date de la clôture du concours, c'est-à-dire au 7 avril 2024.

Les concurrents ne peuvent pas adresser plus de **TROIS POÈMES** dans cette catégorie.

#### **Article 4 Catégorie : Catégorie : Poésie à thème**

Le thème choisi est celui de l'édition 2024 du Printemps des Poètes : LA GRÂCE.

##### **Article 4-a**

Chaque participant est invité à adresser son poème **INÉDIT** (par inédit, il faut entendre tout texte n'ayant pas fait l'objet d'un contrat de cession de droits à : **Association La Voix du Scribe - ESTIVADES POÉTIQUES, place Cervantès BANAT 09400 Tarascon sur Ariège en DEUX EXEMPLAIRES**, de préférence dactylographiés ou imprimés au recto seulement, sur papier de format A4 (21cm x 29,7 cm).

Afin de préserver l'anonymat, la feuille A4 doit obligatoirement comporter :

**-Au centre le titre du poème : LA GRÂCE**

- En haut et à gauche de votre poésie **trois lettres et deux chiffres** notifiés aussi dans la case du règlement.

**Les poèmes ne devront pas comporter plus de trente lignes ou vers.**

Les participants de moins de 18 ans devront joindre l'autorisation parentale de participation.

##### **Article 4-b**

Les envois devront être suffisamment affranchis. Chaque envoi devra impérativement comporter les éléments suivants :

1 - Le poème en **DEUX** exemplaires.

2 - **La fiche de participation complétée avec en bas : date et signature, précédée de la mention « Bon pour accord », du poète participant.**

3 - Le montant des droits d'inscription par chèque au nom de l'Association La Voix du Scribe.

##### **Article 4 -c**

Le montant des droits d'inscription est de **5 €**.

La participation est **gratuite** pour les jeunes ayant moins de **18** ans à la date de la clôture du concours, c'est-à-dire au 7 mai 2022.

Les concurrents ne peuvent pas adresser plus d'**UN POÈME** dans cette catégorie.

#### **Article 5**

Un jury, constitué de membres, adhérents 2023, de l'association La Voix du Scribe, de membres adhérents de structures partenaires et de membres d'honneur de l'association La Voix du Scribe, placé sous l'autorité du comité de pilotage des ESTIVADES POÉTIQUES prendra connaissance de l'ensemble des envois de manière anonyme. La présidente pour le concours de poésie 2024 a été désignée par ce même comité et sera l'écrivaine et lectrice Claude Juliette Fèvre.

À l'issue des délibérations, les résultats seront proclamés (aux environs de la fin juin 2024) et seront alors connus les noms des poètes lauréats.

#### **Article 6**

Les prix attribués sont :

1<sup>er</sup> Prix : Prix des ESTIVADES POÉTIQUES (valeur du prix 200 euros)

+ hébergement le samedi ou dimanche soir **en chambre double** + repas du dimanche midi (*si possible*).

2<sup>e</sup> Prix : (valeur du prix 100 euros)

3<sup>e</sup> Prix : (valeur du prix 50 euros)

Prix « Thème » : (valeur du prix 100 euros)

+ hébergement le samedi ou dimanche soir **en chambre double** + repas du dimanche midi (*si possible*).

Ainsi que les prix de lauréats éventuels du ou des prix spéciaux attribué(s) par le jury.

#### **Article 7**

Chaque lauréat pourra faire état, à l'occasion de toute publication et, plus généralement, de toute communication concernant son poème de la mention qui lui a été attribuée.

**Les lauréats d'une catégorie ne pourront pas participer, l'année suivante, au concours dans cette même catégorie.**

Les membres désignés pour faire partie du jury et les membres du comité de pilotage des Estivades Poétiques ne peuvent participer au concours.

### **Article 9**

Les décisions du jury sont sans appel.

### **Article 10**

Les auteurs demeurent entièrement propriétaires de leur œuvre.

Les auteurs autorisent cependant l'usage des poèmes soumis au concours pendant toute la durée du concours et des ESTIVADES POÉTIQUES et la publication de leur œuvre sur tout support existant. (affichage, presse, page Facebook, site internet des ESTIVADES POÉTIQUES...etc.)

**AUCUN POÈME NE SERA RESTITUÉ À SON AUTEUR.**

L'association La Voix du Scribe s'engage, en contrepartie, à ce qu'aucun poème ne soit transmis à quelque organisme que ce soit, société ou association, à quelque personne morale ou physique, sans accord préalable de l'auteur.

Les coordonnées des candidats demeureront strictement confidentielles.

Par ailleurs, les candidats devront signaler s'ils souhaitent que leurs œuvres apparaissent sous un pseudonyme ou un nom de plume

### **Article 12**

L'association La Voix du Scribe, si la qualité des œuvres le permet, concevra et éditera un recueil contenant, avec l'accord tacite de leurs auteurs par l'acceptation du présent règlement, les meilleurs poèmes sélectionnés par le jury.

Ce recueil pourra regrouper plusieurs années de concours et les auteurs concernés en seront bien entendu informés et recevront un exemplaire à titre gracieux.

### **Article 13**

La participation au concours ESTIVADES POÉTIQUE 2024 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à Association La Voix du Scribe contre enveloppe timbrée portant le nom et adresse du demandeur.

*Le jury du concours de poésie*

**Association La Voix du Scribe**

**ESTIVADES POÉTIQUE**

Place Cervantès BANAT 09400 Tarascon sur Ariège

**Email : [estivadespoetiques@gmail.com](mailto:estivadespoetiques@gmail.com)**

**[www.estivadespoetiques.com](http://www.estivadespoetiques.com)**



**ESTIVADES POÉTIQUES 2024**  
**AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs**

Nom / Prénom du responsable : .....

Adresse postale : .....  
.....

Téléphone : .....

Adresse courriel : .....

Nom / Prénom du mineur participant : .....

Date de naissance : .....

Ayant pris connaissance du règlement, j'autorise mon enfant à participer au concours de poésie des Estivades Poétiques 2024.

Je, soussigné(e) .....

Responsable de l'enfant ..... déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.

Date :

Signature :